

MISE EN PLACE DE CALES SUR LE MARAIS D'ARCINS

Ces cales (photos ci-dessous) sont un premier test de gestion des portes à flot ce qui empêchera leur fermeture complète (1er ouvrage de protection à la mer qui se ferme avec les marées montantes, et donc bloque la migration des poissons dans les marais). Grâce à des calculs hydrauliques, il a été possible de déterminer une ouverture de portes qui n'entraînera jamais l'inondation du marais, même avec de gros coefficients.

Les prochaines étapes consisteront à :

- valider les calculs hydrauliques qui avaient été faits par une surveillance du marais et l'assurance d'une non inondation des secteurs amont.
- valider l'amélioration de la franchissabilité de ces ouvrages, par des pêches expérimentales qui se feront prochainement à différents coefficients de marée au niveau des ouvrages.

Ce mode de gestion présente différents avantages tels qu'une autonomie totale une fois réglé en fonction du marais et des usages amont et un coût relativement faible.

Les pêches commenceront prochainement. Sur un autre marais affluent de l'Estuaire nous allons mettre en place un autre type de gestion, couplé également à des pêches. Chaque marais étant différent, et les premiers ouvrages à la mer également, des calculs spécifiques devront être effectués pour chacun d'eux.

Photo des cales mises en place sur le Marais d'Arcins

